

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers des Doyens International des Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021, font ressortir des capitaux propres positifs de 685 194 KTN.D, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 61 620 KTN.D. À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus ample-ment décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.9 - Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19 - qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08. Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 2.2.2 - Provisions collectives - et en application de la circulaire de la BCT n°2019-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélevement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 27 514 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2020, s'élève à 61 497 KTN.D. c. L'UIB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les impôts, droits et taxes, relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, dont les résultats ont été notifiés le 29 décembre 2020, réclamant à la banque un complément d'impôts et taxes de 15 548 KTN.D, dont 5 982 KTN.D de pénalités. La banque a formulé son opposition aux résultats de cette vérification, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. À ce titre, elle a constitué une provision pour risque de 7 500 KTN.D au 31 décembre 2020. Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport concernant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 Mars 2021

Les commissaires aux comptes
FINOR
Mustapha MEDHOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAHEK

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2019 Publié
ACTIF				
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	167 383	283 914	283 914
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	37 982	145 707	145 707
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 832 983	5 499 302	5 499 172 *
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	36 192	57 826	57 826
AC5 Portefeuille d'investissement	5	260 681	193 227	193 227
AC6 Valeurs immobilisées	6	66 061	64 240	64 240
AC7 Autres actifs	7	57 961	59 372	59 502
TOTAL ACTIFS		6 459 243	6 303 588	6 303 588
PASSIF				
PA1 Banque Centrale et CCP	8	11	69 322	69 322
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	87 415	14 713	14 713
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	5	5 132 862	4 972 135	4 972 135
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	377 450	430 889	430 889
PA5 Autres passifs	12	176 311	193 035	193 035
TOTAL PASSIFS		5 774 049	5 680 094	5 680 094
CAPITAUX PROPRES				
CP1 Capital		172 800	172 800	172 800
CP2 Réserves	13	340 433	329 129	329 129
CP5 Résultats reportés		110 341	4 507	4 507
CP6 Résultat de l'exercice		61 620	117 058	117 058
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	685 194	623 494	623 494
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 459 243	6 303 588	6 303 588

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
PASSIFS EVENTUELS			
HB1 Cautions, avais et autres garanties données	15	712 863	713 484
HB2 Crédits documentaires	16	314 638	295 233
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 027 501	1 008 717
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	17	160 539	117 328
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		160 539	117 328
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	18	1 840 812	1 661 284
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 840 812	1 661 284

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers
 Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 1 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2 - Méthodes comptables appliquées :

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) au sens de la circulaire BCT n° 91-24, au titre de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT n° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date de rattachement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rattachement dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020, et au sens de la circulaire n° 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

En application de la circulaire BCT n° 91-24, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 - Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire n° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants

B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 - Actifs incertains

B3 - Actifs préoccupants

B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains 20%

B3 - Actifs préoccupants 50%

B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotients minimaux antérieurs :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2.2 - Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoient notamment ce qui suit :

- Le rattachement des échéances échues ou à l'échec au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rattachements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date de rattachement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélevement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre de 27 514 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 61 497 KTN.D au 31 décembre 2020.

2.3 - Traitement des impayés

- Intérêt impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

- Impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 - Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 421 286 KTN.D au 31/12/2020 contre 346 659 KTN.D au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	243 910	214 872
Provision/Décote de Garantie	76 612	77 705
Provisions à caractère générale dite collective	61 497	28 636
Provision pour passifs et charges	23 605	12 738
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 238	5 729
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	6 117	3 851
Provision pour dépréciation de titres	2 691	2 615
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	460	357
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	156	156
Total	421 286	346 659

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	19	498 675	524 792
PR2 Commissions (en produits)	20	122 233	130 344
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 673	36 279
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	22	17 242	12 338
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		662 823	703 753
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilés	23	(254 709)	(278 132)
CH2 Commissions encaissées	24	(5 921)	(6 215)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(260 630)	(284 347)
PRODUIT NET BANCAIRE		402 193	419 406
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(69 974)	(45 250)
PR6-CH5 Dotations sur provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(5 685)	(206)
PR7 Autres produits d'exploitation		145	166
CH6 Frais de personnel	27	(143 367)	(132 064)
CH7 Charges générales d'exploitation	28	(46 562)	(47 590)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 393)	(11 382)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		129 457	183 080
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		125	160
CH11 Impôt sur les bénéfices	29	(50 619)	(66 182)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		78 963	117 058
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(17 343)	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		61 620	117 058
Résultat par action (en DT)	31	1,783	3,387

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSorerIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés	614 904	691 514	
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(291 055)	(292 280)	
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	2 893	187	
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	3 000	(9 000)	
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(888 490)	(213 515)	
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	175 644	274 713	
Titres de placements, titres de transaction	22 018	(18 470)	
Sommes versées au personnel et créateurs divers	(157 445)	(165 376)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(30 125)	18 052	
Impôts sur les bénéfices	(73 020)	(60 710)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(84 728)	321 115	
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	21 379	12 161	
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(72 177)	(47 169)	
Acquisition / Cession immobilisations	(25 288)	(29 252)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(76 086)	(64 933)	
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts	(51 540)	35 152	
Augmentation / diminution ressources spéciales	377	7 471	
Dividendes versés	-	(24 192)	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(51 163)	18 431	
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(221 975)	184 613	
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	343 180	158 567	
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	121 205	

SUITE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

2.6 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêt sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.9 - Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19

Dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale, en lien avec la pandémie de COVID-19, des mesures ont été prises par les autorités publiques couvrant l'exercice 2020.

I - Traitement des reports d'échéances de crédits aux particuliers

En application des Circulaires de la BCT n° 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé à la mise en place de nouveaux échéanciers au titre des crédits aux particuliers ayant fait l'objet de report d'échéances avec capitalisation des intérêts conventionnels de la période du moratoire, exclusion faite de tout intérêt ou pénalité de retard.

Conformément aux circulaires BCT n°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les intérêts décomptés durant la période de report - et qui ont été capitalisés - sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré. Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 en C2, C3 et C4, ont été constatés en agios réservés.

II - Impact financier de la crise de pandémie COVID-19 sur l'activité de l'UIB

L'impact de la crise de pandémie COVID-19 sur le résultat d'exploitation de l'UIB au titre de l'exercice 2020 versus les prévisions, déjà validées par le Conseil d'Administration de la banque tenu le 21 janvier 2020, est une régression de 82 170 KTNKD provenant principalement de ce qui suit :

- Baisse de la marge sur intérêts et la marge sur commissions pour respectivement 29 843 KTNKD et 26 149 KTNKD ;

- Baisse des gains sur portefeuille-titres commerciales et opérations financières de 15 157 KTNKD provenant du ralentissement de l'activité change de la salle des marchés ;

- Augmentation du coût net de risque relatif aux créances sur la clientèle de 23 223 KTNKD provenant principalement de la constitution de provisions collectives additionnelles pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 de 27 514 KTNKD au titre de l'exercice 2020 en lien avec l'application de la nouvelle méthodologie de calcul prévue par la circulaire de la BCT n°2021-01.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2020 un solde de 5 832 983 KTNKD contre 5 499 302 KTNKD au 31/12/2019, soit une variation de 333 681 KTNKD et se détalent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
		Retraité	Publié
Comptes ordinaires débiteurs	364 522	410 592	410 592
Autres concours à la clientèle	5 913 832	5 471 119	5 470 989
Credits sur ressources spéciales	54 160	43 771	43 771
Sous total	6 332 514	5 925 482	5 925 352
Agios et intérêts réservés	(117 512)	(104 966)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	(243 910)	(214 873)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(76 612)	(77 705)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)	(28 636)
Total Créances sur la clientèle	5 832 983	5 499 302	5 499 172

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1 015	363 507	364 522
Autres concours à la clientèle	250	5 913 582	5 913 832
Credits sur ressources spéciales	-	54 160	54 160
Sous total	1 265	6 331 249	6 332 514
Agios et intérêts réservés	-	(117 512)	(117 512)
Provisions sur créances douteuses	-	(243 910)	(243 910)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	-	(76 612)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(61 497)	(61 497)
Total Créances sur la clientèle	1 265	5 831 718	5 832 983

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 132 862 KTNKD au 31/12/2020 contre 4 972 135 KTNKD au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	1 579 300	1 540 350
Comptes d'épargne	1 786 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	1 608 913	1 669 421
Certificats de dépôts	58 690	55 400
Autres dépôts et avoirs	99 910	94 631
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 132 862	4 972 135

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 498 675 KTNKD au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	11 275	7 737
Opérations avec la clientèle	468 963	501 679
Autres intérêts et revenus assimilés	18 437	15 376
Total Intérêts et revenus assimilés	498 675	524 792

Commissions perçues

Les commissions totalisent 122 223 KTNKD au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur comptes	25 755	23 908
Commissions sur opérations de caisse	1 556	2 039
Commissions sur crédits	33 560	39 728
Commissions sur monétique banque à distance	33 588	32 923
Autres commissions	8 587	9 757
Commissions sur moyens de paiement	9 656	10 247
Autres produits sur services financiers	9 521	11 742
Total Commissions (en produits)	122 223	130 344

Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 254 709 KTNKD au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 178	16 452
Emprunts et ressources spéciales	26 560	27 881
Opérations avec la clientèle	221 368	232 443
Autres intérêts et charges	603	3 586
Total Intérêts encourus et charges assimilées	254 709	278 132

Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 5 921 KTNKD au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions monétiques	4 542	4 535
Redevances et prestations	250	346
Autres commissions	215	331
Rémunération du fonds géré SICAR	300	355
Frais de confection carnet de chèques	111	117
Frais télégrammes télex	149	198
Règlement télécom SMS Banking	354	333
Total Commissions encourues	5 921	6 215

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 69 974 KTNKD au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Coût net du risque clientèle	64 411	45 454
Coût net du risque divers	5 563	(204)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	69 974	45 250

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions collectives	32 860	4 647
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	39 098	57 494
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(8 845)	(11 478)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 093)	(4 145)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	2 292	697
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(26)	(2 033)
Pertes non couvertes de contrepartie	125	282
Pertes couvertes sur provisions utilisées	1 216	777
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 216)	(773)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisée/Décote	-	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(2 326)	(810)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 326	810
Pertes couvertes sur créances cédées	-	20 881
Reprises sur provisions sur créances cédées	-	(20 235)
Reprises sur provisions sur décote de garanties	-	(646)
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	-	(9 181)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances cédées	-	9 181
Gain de cession	-	(10)
Total Coût net du risque clientèle	64 411	45 454

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 742	537
Reprises sur provisions pour risques et charges	(139)	(92)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(240)	(482)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	343	227
Perte sur éléments hors exploitation	236	452
Gain sur éléments hors exploitation	(2 680)	(1 241)
Perte sur autres éléments d'exploitation	301	395
Total Coût net du risque divers	5 563	(204)



GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2021, font ressortir des capitaux propres positifs de 721 311 KTNKD, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 65 171 KTNKD.

À notre avis, les États Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

a - Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 8 - Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19 - qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la société mère - UIB - ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.

b - Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 5.2.2 - Provisions collectives - et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société mère - UIB - a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 27 514 KTD au titre de l'exercice 2020.

c - Le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2020, s'élève à 61 497 KTNKD.

c - La société mère - UIB - a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les impôts, droits et taxes, relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, dont les résultats ont été notifiés le 29 décembre 2020, réclamant à la banque un complément d'impôts et taxes de 15 546 KTNKD, dont 5 982 KTNKD de pénalités. La société mère a formulé une opposition aux résultats de ladite vérification, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux.

À ce titre, elle a constitué une provision pour risques de 7 500 KTNKD au 31 décembre 2020.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 22 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

Tunisie Audit & Conseil
Lajmed MBAREK

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	167 386	283 914
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	37 982	145 707
AC3 Créances sur la clientèle	(3)	5 831 532	5 498 784
AC4 Portefeuille-titres commercial	(4)	38 162	57 826
AC5 Portefeuille d'investissement	(5)	244 266	186 781
AC6 Valeurs immobilisées	(7)	66 426	64 488
AC7 Autres actifs	(8)	58 991	60 514
Actif d'impôt différé	(9)	35 226	31 748
Titres mis en équivalence	(6)	7 164	-
Total Actifs		6 485 165	6 329 742
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	(10)	11	69 922
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(11)	87 415	14 713
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(12)	5 119 096	4 961 701
PA4 Emprunts et ressources spéciales	(13)	377 450	430 889
PA5 Autres passifs	(14)	177 187	194 394
Impôt différé Passif		26	26
Total Passifs		5 781 185	5 671 035
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 642	2 712
Intérêts des minoritaires dans le résultat		27	(71)
Intérêts Minoritaires		2 669	2 641
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves		342 796	331 806
CP5 Résultats reports		140 544	35 153
Résultats reportés hors modifications comptables		140 544	35 153
CP6 Résultat de l'exercice		65 171	116 307
Total capitaux propres	(15)	721 311	656 066
Total capitaux propres et passifs		6 485 165	6 329 742

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avais et autres garanties données	(16)	712 863	713 484
HB2 Crédits documentaires	(17)	314 638	295 233
Total des passifs éventuels		1 027 501	1 008 717
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	(18)	160 539	117 328
Total des engagements donnés		160 539	117 328
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	(19)	1 840 812	1 661 284
Total des engagements reçus		1 840 812	1 661 284

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(20)	499 042	525 191
PR2 Commissions (en produits)	(21)	122 985	130 832
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(22)	24 659	36 279
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(23)	16 343	10 975
Total des produits d'exploitation bancaire		663 029	703 287
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilés	(24)	(254 397)	(277 685)
CH2 Commissions encourues	(25)	(5 616)	(5 939)
Total charges d'exploitation bancaire		(260 013)	(283 623)
Produit net bancaire		403 016	419 664
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(67 863)	(43 156)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	(515)	(60)
PR7 Autres produits d'exploitation		19	66
CH6 Frais de personnel	(28)	(144 898)	(133 707)
CH7 Charges générales d'exploitation	(29)	(47 046)	(48 070)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 450)	(11 416)
Résultat d'exploitation		130 263	183 309
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		152	157
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(186)	-
CH11 Impôt sur les bénéfices	(30)	(47 688)	(67 230)
Résultat des activités ordinaires		82 541	116 236
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(17 343)	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		27	(71)
Résultat net du groupe		65 171	116 307
Résultat net après modifications comptables		65 171	116 307
Résultat par action (en DT)	(31)	1,886	3,365

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés
Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :
- La norme comptable générale (NC 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NC 21 à 29) ;
- Les normes comptables de consolidation (NC 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NC 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n° 2012-09 et n° 2013-21.

2 - Date de clôture
Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2020.

3 - Base de mesure
Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4 - Périmètre de consolidation
Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :
- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation
C'est la méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.
Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.
Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Entreprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB. Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

UIB Assurances est consolidée selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de UIB Assurances est détenu par la société "SOGECAP" à concurrence de 51%.

5 - Principes comptables de présentation et d'évaluation
5.1 - Prise en compte des intérêts et agios
Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B2) au 31-12-20, sur la base de la classification des créances telle qu'arrétée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du réajustement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe) ayant fait l'objet de réajustement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2020, et au sens de la circulaire 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrétée à la date de clôture.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital due aux intérêts.

5.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes
5.2.1 Provisions individuelles
La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 janvier 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants
B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
B2 - Actifs incertains
B3 - Actifs préoccupants
B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains 20%
B3 - Actifs préoccupants 50%
B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

5.2.2 Provisions collectives
Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :
- Le réajustement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les réajustements ainsi réalisés ne doivent donner lieu à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du réajustement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n° 2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélevement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 2012-02.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n° 2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre de 27.514 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 61 497 KTD au 31 décembre 2020.

5.3 Présentation des provisions
Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 539 766 KTD au 31/12/2020 contre 478 322 KTD au 31/12/2019 et se décompose comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	359 667	343 804
Provision/Décote de Garantie	76 612	77 705
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	6 117	3 851
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	61 497	28 657
Provision pour dépréciation de titres	5 274	5 234
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 238	5 729
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	460	357
Provision pour passifs et charges	23 745	12 850
Total	539 766	478 322

5.5 - Titres de participation
Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.
Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.
Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6 - Evaluation des avoirs et dettes en devises
Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

8.Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19
Dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale, en lien avec la pandémie de COVID-19, des mesures ont été prises par les autorités publiques courant l'exercice 2020.

I - Traitement des reports d'échéances de crédits aux particuliers
En application des circulaires de la BCT n° 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé à la mise en place de nouveaux échelonniers au titre des crédits aux particuliers ayant fait l'objet de report d'échéances avec capitalisation des intérêts conventionnels de la période du moratoire, exclusion faite de tout intérêt ou pénalité de retard. Conformément aux circulaires BCT N° 2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances de clients ayant bénéficié des mesures de soutien.
Les intérêts écumés durant la période de report -et qui ont été capitalisés- sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré. Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 en C2, C3 et C4, ont été constatés en agios réservés.

II - Impact financier de la crise de pandémie COVID-19 sur l'activité de la société mère « UIB »
L'impact de la crise de pandémie COVID-19 sur le résultat d'exploitation de la société mère « UIB » au titre de l'exercice 2020 versus les prévisions, déjà validées par son Conseil d'Administration tenu le 21 janvier 2020, est une réduction de 82 170 KTD provenant principalement de ce qui suit :

- Baisse de la marge sur intérêts et la marge sur commissions pour respectivement 29 843 KTD et 26 149 KTD ;
- Baisse des gains sur portefeuille-titres commerciales et opérations financières de 15 157 KTD provenant du ralentissement de l'activité change de la salle des marchés et

- Augmentation du coût net de risque relatif aux créances sur la clientèle de 23 223 KTD provenant principalement de la constitution de provisions collectives additionnelles pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 91-24 de 27 514 KTD au titre de l'exercice 2020 en lien avec l'application de la nouvelle méthodologie de calcul prévue par la circulaire de la BCT n° 2021-01.

Créances sur la clientèle
Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2020 un solde de 5 831 532 KTD contre 4 984 764 KTD au 31/12/2019, soit une variation de 332 768 KTD et se décompose ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	363 607	371 617
Autres concours à la clientèle	6 170 932	5 741 266
Crédits sur ressources spéciales	64 161	43 772
Sous total	6 598 600	6 156 655
Agios et intérêts réservés	(209 252)	(246 745)
Provisions sur créances douteuses	(509 687)	(343 804)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(76 612)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 657)
Total Créances sur la clientèle	5 831 532	5 498 764

Dépôts de la clientèle
Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 119 096 KTD au 31/12/2020 contre 4 961 701 KTD au 31/12/2019. Le solde de ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	1 556 165	1 521 610
Comptes d'épargne	1 780 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	1 602 827	1 210 055
Fonds gérés pour compte	13 408	13 477
Certificats de dépôts	68 890	55 400
Autres dépôts et avoirs	101 857	95 825
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 119 096	4 961 701

Intérêts et revenus assimilés
Les intérêts et revenus assimilés totalisent 499 042 KTD au 31/12/2020 se décomposent ainsi :

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Opérations avec les états, bancaires et financiers	11 275	7 737
Opérations avec la clientèle	468 941	501 658
Autres intérêts et revenus assimilés	18 826	15 796
Total Intérêts et revenus assimilés	499 042	525 191

Commissions perçues
Les commissions totalisent 122 985 KTD au 31/12/2020 se décomposent ainsi :

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Commissions sur comptes	25 755	23 908
Commissions sur opérations de caisse	1 556	2 030
Commissions sur crédits	33 560	39 728
Commissions sur monétique banque à distance	33 599	32 923
Autres commissions	9 238	10 245
Commissions sur moyens de paiement	9 654	10 247
Autres produits sur services financiers	9 521	11 741
Total Commissions (en produits)	122 985	130 832

Intérêts encourus et charges assimilés
Les intérêts encourus et charges assimilés totalisent 254 397 KTD au 31/12/2020 se décomposent ainsi :

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Opérations avec la clientèle	231 056	231 995
Emprunts et ressources spéciales	26 660	27 881
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 178	14 482
Autres intérêts et charges	603	3 050
Total Intérêts courus et charges assimilés	254 397	277 685

Commissions encourues
Les commissions encourues totalisent 5 616 KTD au 31/12/2020 se décomposent ainsi :

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Commissions monétiques	4 542	4 535
Rédevances et prestations	250	346
Autres commissions	215	392
Rémunération du fonds géré SICAR	(6)	17
Frais de collection carnet de chèques	(9)	117
Frais télégrammes téléx	198	198
Règlement télécom SMS Banking	304	333
Total Commissions encourues	5 616	5 938

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif
Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 67 863 KTD au 31/12/2020 se décomposent ainsi :

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Coût net du risque clientèle	62 300	43 368
Coût net du risque divers	5 563	(2 712)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	67 863	43 156

Le coût net du risque de clientèle se décompose comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions collectives	32 860	4 447
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	39 098	57 494
Reprises sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(8 845)	(11 478)
Reprises sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 063)	(4 141)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	2 292	997
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(28)	(2 033)
Pertes non couvertes de contrepartie	125	282
Pertes couvertes de contrepartie	(1 216)	(6 057)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 216)	(6 053)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(2 338)	(6)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 326	810
Recouvrement sur créances passées par perte	(8)	(14)
Reprise de provision suite au recouvrement de créances chez l'IRC	(2 103)	(2 086)
Total Coût net du risque clientèle	62 300	43 368

Le coût net des risques divers se décompose comme suit :

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 742	6 777